

Public concerné

- > < 31 ans à la date de début du contrat d'apprentissage
- Dérogations possibles à cette limite d'âge (travailleur handicapé, créateur d'entreprise...). Article L117-3

Conditions d'accès

Avoir validé:

- y un Bac +2 (DUT, BTS ou L2 scientifique) pour l'entrée en licence 3 ou en licence pro
- une licence scientifique dans le domaine concerné pour l'entrée en master

Employeurs

> Tous les employeurs relevant du secteur privé, public et associatif

Spécificité de la formation

Un diplôme identique à la formation initiale

- Encadrement par un référent pédagogique à l'université et un maître d'apprentissage en entreprise
- Des formations, ateliers ou certifications spécifiques aux apprentis

Rythmes d'alternance

 Les périodes d'alternance varient suivant la formation

Lieux

- > Talence (33): secteurs mécanique, industriel et informatique
- Agen (47): secteurs agro-alimentaire, énergie et génie climatique
- > Mérignac (33): secteur aéronautique

Candidature

Attention, l'apprentissage passe par deux étapes incontournables :

> Le dépôt des candidatures à l'université

Le dépôt des candidatures se fait par la saisie d'un dossier en ligne sur l'application APOFLUX. Ce logiciel est ouvert à compter d'avril pour une inscription pour l'année universitaire 2018/2019. Pour certaines formations, un entretien de recrutement peut être organisé par le responsable pédagogique avec un jury constitué d'enseignants et de professionnels.

> L'enregistrement de vos coordonnées

L'enregistrement de vos coordonnées s'effectue en ligne en créant votre espace candidat et en remplissant le formulaire sur le site de l'université de Bordeaux : www.u-bordeaux.fr, rubrique : Formation > Composantes de formation > Collège Sciences et technologies > CFA-Sciences-et-technologies > Apprentissage > Présenter sa candidature

Joindre impérativement un CV mis à jour

Pour les étudiants déjà admis en formation au moment de l'enregistrement des coordonnées, cette étape déclenche un suivi individuel dans la recherche du contrat d'apprentissage.

Inscription administrative à l'université

- > Les inscriptions administratives se déroulent du mois de juillet au mois de septembre.
- > Durant cette période, en cas d'avis favorable de la commission pédagogique sur l'application APOFLUX et sous condition d'avoir obtenu le diplôme requis pour rentrer dans la formation, deux possibilités :
- \Rightarrow 1/ Vous êtes toujours à la recherche d'une entreprise, procéder à votre inscription administrative en ligne.
- > 2/ Vous avez trouvé une entreprise et/ou êtes sur le point de signer votre contrat d'apprentissage, pas d'inscription en ligne. Contacter l'Unité d'apprentissage Sciences et technologies (05 40 00 36 36)



Pour tout renseignement

Université de Bordeaux Centre de formation d'apprentis Unité d'apprentissage Sciences et Technologies Bât. A21 RDC - 351 cours de la Libération CS 10004 - 33405 Talence Cedex 05 40 00 36 36 / 05 40 00 36 89 apprentissage.mscitec@u-bordeaux.fr



www.apprentissage-superieur-aquitaine.fr/





Formations en apprentissage

Métiers des sciences et technologies



Centre de formation d'apprentis

Unité d'apprentissage Sciences et technologies

2018-2019



Les formations ouvertes en apprentissage

- ◆ Secteurs aéronautique et spatial, transports, ◆ Secteur industriel management et maintenance aéronautique UF sciences de l'ingénieur
- > Licence professionnelle métiers de l'industrie : industrie aéronautique
- Maintenance aéronautique avionique
- Maintenance aéronautique structure
- > Licence 3 sciences de l'ingénieur
- Ingénierie et Maintenance des Systèmes pour l'Aéronautique et les Transports (IMSAT)
- > Master Ingénierie et Maintenance des Systèmes pour l'Aéronautique et les Transports (IMSAT)
- Maintenance aéronautique avionique
- Maintenance aéronautique structure
- Structures composites
- Systèmes embarqués
- ◆ Secteur aéronautique et spatial, automobile ferroviaire, naval, machines spéciales, médical

UF sciences de l'ingénieur

- > Master Mécanique Génie mécanique
- ♦ Secteur bâtiment, travaux publics, gestion de patrimoine immobilier, aménagement UF sciences de l'ingénieur
- > Master Mécanique Génie civil
- **◆** Secteur informatique UF informatique
- > Licence professionnelle métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes
- Administrateurs et développeurs de systèmes informatiques sous licences libres et hybrides (ADSILLH)
- Master Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises
- Systèmes d'information des entreprises
- Secteur chimie UF sciences chimiques
- > Licence professionnelle chimie analytique, contrôle, qualité, environnement
- Méthodes physico-chimiques d'analyse

- organisation de la production UF sciences de l'ingénieur
- > Master ingénierie des systèmes complexes
- Génie industriel et logistique
- Achat industriel des composants électroniques et des technologies innovantes
- Secteur agroalimentaire Département universitaire des sciences d'Agen
- Licence 3 sciences de la vie
- Sciences et technologie de l'aliment
- Licence professionnelle industries agro-alimentaires: gestion, production et valorisation
- Démarche qualité et maitrise des risques en industrie agro-alimentaire
- Master biologie, agrosciences
- Production et innovations en agro-alimentaires
- **♦** Secteur Biologie **UF** Biologie
- > Master Biologie, Agrosciences
- -Sélection et amélioration des plantes
- -Mycologie et phytopathologie
- ◆ Secteur énergie et génie climatique Département universitaire des sciences d'Agen
- Licence professionnelle métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique
- Expertise énergétique
- ◆ Secteur Laser et nucléaire UF Physique
- > Licence professionnelle maintenance et technologies : systèmes pluritechniques
- Lasers, contrôle et maintenance
- > Master Physique fondamentale et applications
- Instrumentation Nucléaire
- Conception, utilisation, commercialisation de l'instrumentation en physique

Informations pour les entreprises

	Entreprises < 11 salariés	Entreprises > 11 salariés	Entreprises > 250 salariés
Exonérations des charges sociales	Totales	Partielles	Partielles
Prime régionale à l'apprentissage	oui	non	non
Imputation de la formation des maîtres d'apprentissage	oui	oui	oui
Aide au recrutement d'un premier apprenti ou d'un apprenti supplémentaire	oui	oui	non
Aides de l'AGEFIPH ou de la FIPHFP si l'apprenti est reconnu handicapé	oui	oui	oui
Exclusion de l'effectif (les effectifs d'apprentis ne sont pas pris en compte pour le calcul des seuils sociaux)	oui	oui	oui
Bonus d'alternants (déduction fiscale de la taxe d'apprentissage pour les entreprises dépassant le seuil de 5% de contrats alternants)	non	non	oui

Participation de l'employeur au coût de la formation

- > Pour le secteur privé : l'entreprise finance la formation de l'apprenti par l'intermédiaire de la taxe d'apprentissage
- > Pour le secteur public : le financement de la formation de l'apprenti s'élève à 3 500 €/an

Unité d'apprentissage Sciences et technologies / Un service global

Un taux d'insertion professionnelle des apprentis de 79% en moins de 6 mois

- Aide au recrutement : cellule d'appui
- Pour les candidats admis à l'apprentissage : accompagnement individualisé et en groupe
- Pour les entreprises : analyses des besoins ; sourcing, aide au recrutement, organisation de job dating
- Journées de formation des maîtres d'apprentissage (50 tuteurs industriels formés par an)

Informations pour les apprentis

La rémunération de l'apprenti

ANNÉE DU CONTRAT	18-20 ANS	21 ANS ET +
1™ ANNÉE	614,37 € 41% du SMIC	794,19 € 53% du SMIC ou du minimum conventionnel
2° ANNÉE	734,25 € 49% du SMIC)	914,07 € 61% du SMIC ou du minimum conventionnel
3° ANNÉE	974,01 € 65% du SMIC	1168,81 € 78% du SMIC ou du minimum conventionnel

^{*}ou du salaire minimum conventionnel (SMC) si plus favorable

Pour les apprentis travaillant dans le secteur public, majoration de 20% du SMIC selon le niveau de diplôme

Avantages fiscaux	Le salaire de l'apprenti n'est pas soumis à des cotisations salariales. Exonération de la CGS et de la CRDS. Le salaire de l'apprenti n'est pas imposable, dans la limite du SMIC annuel (soit 17790 € pour les revenus 2017), y compris en cas de rattachement au foyer fiscal des parents.
Couverture sociale et congés	L'apprenti bénéficie de la même couverture sociale que les autres salariés de l'entreprise et de cinq semaines de congés payés.
Exonération des frais d'inscription	Les droits de scolarité universitaires sont pris en charge par l'Unité d'apprentissage Sciences et technologies.
Aide aux apprentis du Conseil régional Nouvelle	Concernent les frais de restauration et de transport. Pour plus de renseignement : www.apprentissage-superieur-aquitaine.fr

Rémi Gabaix

Master génie mécanique, ingénieur qualité chez ALTEN

modules de l'université et de développer de nouvelles compétences.

réalité du monde de l'entreprise, développer mon réseau et surtout comprendre le fonctionnement d'une entreprise.

Il s'agit d'une expérience unique pour gagner en maturité professionnelle et qui vous prépare à votre futur rôle de cadre ingénieur/manager. »